

Paudex, le 25 janvier 2013

## USPI INFO n° 1/2013

### Politique : NON à la révision ratée de la LAT

**Le 3 mars 2013, le peuple devra se prononcer sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire à titre de contre-projet à l'initiative pour le paysage. Ce contre-projet est insatisfaisant à bien des égards et doit être combattu, raison pour laquelle l'USPI Suisse rejette cette révision.**

La révision de la LAT prévoit, contrairement à l'initiative pour le paysage, deux graves atteintes à la garantie de la propriété, à savoir une obligation de déclassement pour les zones à bâtir qui vont au-delà des besoins prévisibles pour les quinze années à venir et des obligations de construire assorties d'un délai et d'une menace de sanctions. L'économie a besoin de réserves de terrains stratégiques. Par ailleurs, cette opération aura un coût. Plus de la moitié des surfaces constructibles en Suisse romande seront déclassées, ce qui représente plusieurs milliers d'hectares. En outre, cette révision permettra aux cantons de procéder à des prélèvements de 20 % au moins sur les plus-values résultant de mesures d'aménagement.

Alors que l'aménagement du territoire est une tâche cantonale, cette révision tend à renforcer les compétences de la Confédération dans un domaine où précisément les spécificités cantonales doivent être préservées.

Nous vous encourageons vivement à placer sur votre site internet un lien vers le site de la campagne fédérale qui contient notamment l'argumentaire et diverses informations utiles : <http://www.revision-lat-non.ch>. Cas échéant, vous pouvez utiliser à cet effet la bannière jointe en annexe. En outre, vous avez la possibilité de commander auprès du secrétariat de l'USPI Suisse des flyers relatifs à cette campagne ainsi que des affiches format A4, au moyen du bulletin de commande ci-joint.

Enfin, un groupe de personnalités indépendantes des milieux de l'immobilier, de l'économie et de la politique s'est constitué pour combattre cette révision. Elles ont créé un «Mouvement citoyen contre la Révision de la LAT». Ce mouvement dénonce principalement deux aspects néfastes de la modification de la LAT, à savoir une atteinte irréversible aux principes fédéralistes inscrits dans notre Constitution et une vision centralisatrice qui soumet aux mêmes normes technocratiques les villes et leur nécessité de densification et les régions rurales et montagnardes où l'habitat répond à d'autres exigences économiques et sociales. Vous trouverez également ci-joint un argumentaire de ce mouvement.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Frédéric Devat

Annexes: ment.